



## INFIRMIER(E) PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS

### LE SERVICE ET SON ORGANISATION :

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) offre une prise en charge médico-sociale pour des personnes en difficultés d'accès aux soins de santé. Ces consultations sont sans facturation aux patients. Les PASS ont été mises en place par l'Etat pour lutter contre les difficultés d'accès aux soins (loi contre les exclusions du 29 juillet 1998, dans le cadre du PRAPS). Elles sont des dispositifs médico-sociaux rattachés à un établissement de santé (UF PASS) avec des locaux et du personnel dédié. Ses missions sont définies plus précisément par la circulaire N° DGOS/RA/2013/246 du 18 juin 2013.

L'objectif de la PASS est de permettre à ces personnes d'avoir un accès aux soins dont les soins de médecine générale, d'obtenir des traitements médicaux si nécessaire, de bénéficier d'une continuité dans leurs soins et d'être accompagnées pour un retour dans le dispositif de droit commun.

### LE POSTE ET SES MISSIONS :

Pour cela la PASS a pour mission :

- L'évaluation de la demande et des besoins sanitaires et sociaux
- L'identification des freins et les ressources mobilisables pour l'accès et la continuité des soins
- L'organisation d'une prise en charge sanitaire et sociale, adaptée et coordonnée
- L'offre de consultations médicales, sociales et infirmières
- L'accompagnement dans les démarches de soins dans l'établissement et/ou à l'extérieur ainsi que dans les démarches sociales dont principalement les démarches d'accès aux droits CPAM.

L'exercice de la profession se fait au sein d'une équipe médico-sociale dans le cadre d'un réseau de soins internes et externes à l'établissement. L'IDE réalise des soins infirmiers qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche, afin de maintenir ou restaurer la santé et les compétences de santé de la personne. Elle accompagne la personne au fil des besoins identifiés lors des entretiens IDE et des consultations médicales et en lien avec l'assistant(e) social(e) de la PASS. Elle participe au projet de service et est membre du comité de suivi et de pilotage de la PASS.



Centre Hospitalier d'Auch

EN GASCOGNE

Soigner & prendre Soins



## LE PROFIL RECHERCHÉ :

- **Compétences éthiques ou du champ de la précarité acquises ou à acquérir** (par formation courte, congrès, DU)
- Capacité de prise en charge globale des patients, d'analyse, d'évaluation et de synthèse des situations complexes
- Capacité d'adaptation, d'autonomie
- **Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau**
- Capacité d'adaptation et maîtrise de soi
- Connaissance des structures, des réseaux et des partenaires
- Capacités de distanciation et d'analyse des situations
- **Diplôme IDE exigé**
- Expérience dans le champ de la précarité

## LE CONTRAT :

- **Type de contrat** : Tous types de contrat (CDI, CDD, Mutation, Détachement)
- **Temps de travail** : Temps complet (temps partiel possible)
- **Rémunération** : Selon grille indiciaire de la Fonction Publique Hospitalière

## CONTACT :

**DRH**

05.62.61.31.06

**Cadre supérieure de santé**

Mme LABORDE Christine 05.62.61.31.71

## NOS ATOUTS :

- Un **établissement dynamique** et à **taille humaine** de 1 400 agents, avec une **très bonne entente** des équipes médicales et paramédicales
- Un **plateau technique** et une **offre de soins complets** répartis sur 2 sites
- L'établissement pivot du **GHT du Gers** de 3 600 agents

## UNE RÉGION OÙ IL FAIT BON VIVRE !

- 1H de **Toulouse**
- 1H30 des **pistes pyrénéennes**
- 2H30 de la **Mer Méditerranée et de l'Océan Atlantique**

[www.ch-auch.fr](http://www.ch-auch.fr)

